

En 2023: est-il normal que le télétravail soit tabou !?

Le 14/04/2023

La CGT pénitentiaire lors de sa visite au CSL de Melun a pu constater que le télétravail n'était pas en vigueur, qu'il était même banni des options pour des agents de pouvoir le demander.

Cela, sans raison apparente de la part de la direction et malgré le nombre d'agents le permettant sur place.

La direction du CSL de Melun, semble-t-elle oublier le dispositif que notre cher ministre de la Justice qui a établi avec l'ensemble des syndicats en accord **du 13 juillet 2021 comme le stipule l'article 133 de la loi du 12 Mars 2012/ Décret du 11 février 2016 DI**. Celui-ci précise bien en préambule que :

- **Le télétravail est un mode d'organisation.**
- **C'est un changement culturel qui implique un accompagnement de chacun.**
- **Le développement du télétravail répond à des enjeux majeurs reposant sur des principes forts, comme le volontariat, la confiance mutuelle, la responsabilité, et la réversibilité.**

De plus, il y est même ajouté que le télétravail s'inscrit dans le cadre de l'obligation générale de la sécurité et de la protection de la santé physique et mentale des agents et de la prévention des risques professionnels.

Visiblement cette direction a oublié de lire ce qu'indique clairement la loi.

Pire encore une ambiance délétère s'est installée au sein de l'ensemble de la structure du CSL de Melun, jusqu'à pousser certains surveillants proches de la retraite à partir au vu du comportement de cette même direction.

La CGT, rappelle que dans certaines structures on reste en sous-effectif et pourtant cette direction pousse les agents à partir d'après les retours.

Si cela est bien le cas, la direction par le biais d'un management de pression, désorganiserait le CSL de Melun sans raison valable.

Ce qui serait une honte, vis-à-vis de notre corporation et des agents qui se sont investis à faire tourner la structure sans direction durant la crise covid 19.

Soit dit en passant : Où sont les lettres de remerciements et de félicitations qui aurait dû être adressées à tous les agents pour leur investissement durant cette période ?.

Voilà encore une preuve du dédain affiché de cette même direction.

La question que l'on doit se poser aujourd'hui : « **Est- ce que le harcèlement au travail est la nouvelle norme en vigueur à l'heure actuelle au vu des situations observées? »**

La CGT dit **STOP!** Elle demande un rendez-vous dès que possible avec cette direction, afin d'éclaircir cette situation qui met à mal des agents qui n'en peuvent plus.

En outre, la CGT, rappelle juste que durant près d'un an cet établissement fonctionnait convenablement. Les agents étaient heureux de venir y travailler et le taux d'absence n'atteignait pas la proportion d 'aujourd'hui.

Quel est le souci observé? Nous le résumerons en un seul mot: Harcèlement ?!.

La question d'un management qui respecte ses employés serait à définir aujourd'hui.

Pour le bureau régional de la CGT d'Ile-de-France, la santé des agents restera toujours une priorité absolue.

Bureau Régional CGT IDF.